



## COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 15.2.2016  
C(2016) 928 final*

*Madame la Présidente,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant la proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2016, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de l'Union dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union {COM(2015) 559 final} et la communication du 2 juin 2015 de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant une consultation sur les possibilités de pêche pour 2016 au titre de la politique commune de la pêche {COM(2015) 239 final}.*

*La Commission attache une grande importance à la viabilité de l'industrie de pêche européenne qui a non seulement un rôle crucial pour de nombreuses communautés côtières en Europe mais participe également de manière significative à la sécurité alimentaire des citoyens européens.*

*La Commission souhaite rappeler que ses propositions en matière de possibilités de pêche sont basées sur les meilleurs avis scientifiques indépendants disponibles et sont en accord avec l'atteinte du rendement maximal durable (RMD) qui constitue l'un des objectifs centraux de la politique commune de la pêche (PCP).*

*La Commission souhaite par ailleurs indiquer à l'Assemblée nationale que les préoccupations qu'elle a exprimées dans son avis ont été prises en compte lors des discussions du Conseil des Ministres de la pêche de décembre 2015 établissant les possibilités de pêche pour 2016. En effet, la dépendance au bar des petits métiers exploitant cette espèce a été prise en considération et le Conseil a décidé d'une période de fermeture de la pêche de deux mois contre six mois pour les autres métiers. D'autre part, la France a présenté à l'appui de ses demandes concernant la sole de Manche est et du golfe de Gascogne non seulement des justifications socio-économiques mais aussi des mesures de*

*Mme Danielle AUROI  
Présidente de la Commission des  
Affaires européennes  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*cc. M. Claude BARTOLONE  
Président de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*gestion qui auront des effets pérennes sur les stocks concernés. La Commission encourage cette approche qui devrait favoriser l'atteinte du RMD.*

*Pour favoriser une gestion pluriannuelle des stocks, et en accord avec la PCP, la Commission a proposé en 2015 un plan pluriannuel de gestion des stocks de la mer baltique et présentera en 2016 un plan pour les eaux occidentales septentrionales et un autre pour les eaux occidentales australes de l'Atlantique.*

*Enfin, la Commission considère, en cohérence avec ses engagements internationaux et ceux de ses États membres, notamment l'accord des Nations Unies relatif à « la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs » et le « code de conduite pour une pêche responsable » de la FAO, que le principe de précaution doit s'appliquer aux stocks pour lesquels les données scientifiques sont insuffisantes, et ce afin d'assurer l'atteinte du RMD ainsi que prescrit par la PCP.*

*En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.*



*Frans Timmermans  
Premier vice-président*



*Karmenu Vella  
Membre de la Commission*